



29-31 juillet 2025 Genève (Suisse)

Conférence mondiale des présidents de parlement



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Nations Unies

#6WCSP

Rapport de conférence

Le rôle des parlements dans l'élaboration de notre avenir numérique

Introduction

L'omniprésence des technologies numériques et la rapide progression de l'intelligence artificielle (IA) sont en train de transformer fondamentalement les économies, les services publics et les systèmes de gouvernance. La vitesse et l'ampleur de cette transformation numérique exercent une forte pression sur les institutions, les cadres juridiques et la résilience des systèmes démocratiques. Si les outils numériques peuvent stimuler la compétitivité, ils comportent aussi des risques (biais, violations de la vie privée ou fracture sociale) et, de ce fait, il est particulièrement important de trouver un juste équilibre entre innovation et réglementation.

En tant qu'institutions cardinales de la démocratie représentative, les parlements ont la responsabilité de veiller à ce que les technologies numériques servent le bien public et de protéger les citoyens contre les risques émergents. Ce double rôle englobe à la fois le contrôle législatif de l'IA et de la politique numérique, et l'adoption stratégique de ces technologies pour les travaux parlementaires eux-mêmes. Les choix que les parlements font aujourd'hui détermineront l'avenir de la démocratie à l'ère numérique.

Première partie – Le rôle des parlements : législation et contrôle en matière d'IA et de politique numérique

État des lieux et problèmes émergents

L'IA progresse vite, à un rythme plus rapide que la réforme législative, ce qui provoque de complexes problèmes juridiques et éthiques. La manipulation de contenus par des moyens technologiques (clonage de voix synthétiques, fausses nouvelles générées par l'IA, falsification d'images et de vidéos...) risque de porter sérieusement atteinte à la confiance publique, à l'égalité des sexes et à l'intégrité des processus démocratiques.

Comme les technologies de l'IA n'ont pas de frontières, il est difficile à un pays de gérer la totalité des risques qui y sont associés ou d'en tirer les bénéfices isolément. Dans ces conditions, il faut non seulement que les parlements élaborent des cadres nationaux robustes, mais il faut aussi qu'ils alignent leurs efforts sur les normes internationales et s'impliquent dans une coopération mondiale probante.

Les initiatives de l'UIP à l'appui des travaux parlementaires sur la gouvernance de l'IA

La résolution de l'Union interparlementaire (UIP) [*L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*](#), adoptée à l'unanimité à la 149^e Assemblée de l'UIP, en octobre 2024, a marqué un moment décisif de la coopération parlementaire mondiale. Cette résolution appelle à un plus ferme contrôle législatif et à une réglementation équilibrée de l'IA afin d'encourager l'innovation tout en protégeant les droits par la transparence, la responsabilité et la coopération mondiale.

L'UIP coorganise, avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Volet parlementaire à l'occasion du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI). Lors du 19^e FGI, tenu en décembre 2024, les parlementaires ont adopté un document final qui appelle à la mise en place d'une réglementation inclusive, d'une législation souple et de solides capacités institutionnelles pour faire face aux nouveaux risques technologiques, tout en préconisant une coopération internationale pour l'application du [Pacte numérique mondial de l'ONU](#). Cette collaboration s'est poursuivie avec le Volet parlementaire à l'occasion du 20^e FGI, tenu en juin 2025, qui a marqué une nouvelle progression de l'engagement parlementaire dans le débat sur la gouvernance numérique.

Ces efforts, en phase avec le processus de revue du SMSI+20, confirment l'attachement à des approches inclusives et coordonnées de développement d'une politique numérique à l'échelle mondiale. En décembre 2025, l'Assemblée générale des Nations Unies devrait adopter une résolution qui renforcera le cadre international de la coopération et de la gouvernance du numérique.

Exemples d'actions parlementaires sur la politique en matière d'IA

Les efforts déployés par les parlements à l'échelle mondiale sont répertoriés par la plateforme de l'UIP [Actions parlementaires sur la politique de l'IA](#), laquelle regroupait, en juin 2025, des mesures concernant 37 pays : analyse de projets de loi, publication de rapports, adoption de résolutions et création de commissions et de groupes de travail spéciaux sur l'IA. Certaines de ces actions sont détaillées ci-dessous.

Aligner la gouvernance de l'IA sur les normes internationales

- **Brésil** : le [Projet de loi 2338/2023](#), voté au Sénat en décembre 2024 et en discussion à la Chambre des députés, adopte une approche éthique, fondée sur les droits et sur les risques, dans la droite ligne du [Règlement de l'Union européenne \(UE\) sur l'IA](#).
- **Chili** : la Chambre des députés a préparé un débat plénier final sur le [Projet de réglementation de l'IA](#) en juin 2025. Ce projet a été élaboré sur la base d'une étude comparative en tenant compte de références mondiales comme la [Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle](#) et le modèle de l'UE.
- **République de Corée** : en décembre 2024, la République de Corée a voté une [Loi-cadre sur l'IA](#) mettant en place des normes de transparence et de sécurité pour les systèmes d'IA générative et à fort impact qui prévoient notamment des obligations de déclaration préalable et d'étiquetage, assorties de sanctions administratives. Le texte soutient aussi le développement industriel par des stratégies nationales en matière d'IA, un appui à l'entrepreneuriat, des aides financières et la création de pôles d'IA.

Évaluer l'impact de l'AI sur la société, en associant toutes les parties prenantes

- **Argentine** : au deuxième semestre 2024, la Commission des sciences, des technologies et de l'innovation productive de la Chambre des députés a organisé des [tables rondes d'experts de l'IA](#), réunissant des entrepreneurs, des chercheurs et des représentants du secteur public qui ont débattu du développement et de la réglementation de l'IA.
- **Australie** : en 2024, la [Commission spéciale du Sénat sur l'adoption de l'Intelligence artificielle \(IA\)](#) a recueilli des contributions individuelles et tenu des auditions, afin de préparer des recommandations sur la réglementation des systèmes d'IA à haut risque, la protection des droits des travailleurs et la prise en compte des incidences sur l'environnement.
- **Mexique et Türkiye** : les parlements de ces deux pays ont créé des commissions spéciales chargées de la recherche sur l'IA, qui s'informent activement auprès de spécialistes et de parties prenantes.

Lutter contre les effets préjudiciables des technologies émergentes

- **UE** : le [Règlement sur les services numériques](#) et le Règlement concernant l'intelligence artificielle imposent aux plateformes d'étiqueter les contenus générés par une IA d'une manière claire pour l'utilisateur et de retirer tout élément préjudiciable ou illégal. Ces textes constituent un fondement réglementaire commun à tous les États membres et renforcent la responsabilité et la transparence.
- **Bahreïn** : le Conseil consultatif a voté une [loi globale sur l'IA](#) qui interdit toute manipulation non consentie des contenus. Ce texte est actuellement examiné par le Conseil des représentants.
- **Singapour** : le Parlement a adopté en 2024 un [texte d'amendement de la loi sur les élections \(intégrité de la publicité en ligne\)](#) pour lutter contre l'utilisation de "deepfakes" en période électorale.
- **Espagne** : en 2024, un [avant-projet de loi organique](#) réglementant les simulations d'images et de voix générées par une IA a été présenté au Congrès des députés.

Préparer l'avenir par une gouvernance anticipative

- **Chili, Finlande, Lituanie, Philippines et Uruguay** : en 1993, en mettant en place la première [Commission parlementaire pour l'avenir](#), le Parlement finlandais a montré la voie d'un traitement législatif à long terme de la stratégie nationale et des défis à venir. Les parlements des quatre autres pays ont créé des commissions similaires afin d'institutionnaliser la prise en compte des générations futures et de répertorier les opportunités et les risques émergents.
- **Estonie, République de Corée et Royaume-Uni** : les parlements de ces pays ont mis en place des organes d'expertise interne chargés des recherches prospectives et des prévisions scientifiques et technologiques.

Recommandations

Les recommandations qui suivent s'appuient sur le dispositif de la résolution de l'UIP *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*.

- **Renforcer les capacités juridiques et institutionnelles en matière d'IA et de gouvernance numérique**
 - Instaurer des directives éthiques pour l'IA et les technologies émergentes tout en concevant des cadres réglementaires rigoureux fondés sur les risques
 - Aligner la législation nationale sur les normes internationales afin de protéger les droits des citoyens et de contribuer à une gouvernance numérique cohérente à l'échelle mondiale
- **Institutionnaliser les mécanismes d'engagement des citoyens et des experts**
 - Prévoir des processus structurés d'engagement de la société civile, de l'industrie et de l'université à tous les stades de l'élaboration de la politique en matière de technologies numériques
 - Organiser régulièrement des auditions publiques, des tables rondes avec des spécialistes ainsi que des forums de politique participative pour accroître légitimité et confiance publique
- **Opposer une réglementation ferme aux systèmes d'IA à haut risque**
 - Adopter des limites réglementaires claires, universelles et non négociables pour les systèmes d'IA qui font clairement peser des menaces sur l'intégrité démocratique, la sécurité publique et les droits de l'homme
 - Faire en sorte que ces limites soient suffisamment robustes pour prévenir tout abus susceptible d'éroder la confiance dans les institutions démocratiques

- **Promouvoir une gouvernance numérique anticipative, inclusive et protectrice**
 - Élaborer des cadres anticipatifs pour évaluer et gérer les effets sociétaux des technologies émergentes
 - Inclure dans les travaux législatifs des prévisions à long terme, des analyses de tendance et la planification de scénarios éthiques

Deuxième partie – Transformation numérique des parlements

État des lieux et évolution de l'adoption de moyens numériques

Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements est l'un des cinq objectifs stratégiques de la [Stratégie de l'UIP 2022-2026](#). Dans cette optique, l'UIP cherche à aider les parlements à s'adapter rapidement aux environnements numériques évolutifs et aux risques technologiques émergents.

Le [Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement](#), qui rend compte d'une enquête menée auprès de 115 chambres parlementaires de 86 pays, met en évidence l'accélération de la transformation numérique et les difficultés persistantes qui l'accompagnent. Le rapport montre que la proportion des parlements utilisant l'IA a triplé, passant de 10 % en 2020 à 29 % en 2024, tandis que sur la même période l'adoption de l'informatique sur le cloud augmentait de manière spectaculaire, passant de 39 à 68 %. Ces chiffres pointent un changement fondamental dans la façon dont les parlements appréhendent leurs fonctions essentielles et leur efficacité opérationnelle.

Le rapport révèle aussi que 68 % des parlements sondés disposent de stratégies numériques pluriannuelles, appuyées sur des budgets TIC en hausse et une plus grande implication des hauts dirigeants dans la gouvernance numérique. La cybersécurité est devenue une priorité majeure, 70 % des parlements ayant adopté des normes nationales. Toutefois, si 98 % des parlements ont indiqué utiliser des réseaux sociaux, seulement 35 % ont mis en place des stratégies officielles pour favoriser la participation des citoyens en ligne, ce qui souligne les failles des approches stratégiques de la communication numérique.

Le fossé numérique entre pays à revenu élevé et pays à faible revenu persiste et reste un problème majeur. Les parlements des pays à revenu élevé affichent généralement une maturité numérique supérieure à la moyenne, tandis que les pays à faible revenu se situent au-dessous de la moyenne mondiale. Cet écart est révélateur de problèmes structurels qui ont des répercussions sur l'efficacité, l'inclusivité, l'accès à l'information et la réactivité des parlements à l'ère de l'IA.

Soutien international à la transformation numérique des parlements

Le Centre de l'UIP pour l'innovation au parlement (CIP) a confirmé son rôle pionnier et facilitateur dans le domaine de la numérisation et de la modernisation des parlements, en priorisant et en encourageant l'adoption de l'IA par des conseils exhaustifs et des outils pratiques.

Les [Lignes directrices pour l'IA dans les parlements](#), élaborées par des parlements participants, proposent un cadre d'utilisation responsable de l'IA. Elles soulignent la nécessité d'appréhender l'adoption de l'IA comme une initiative de transformation stratégique requérant un fort leadership et une vision claire, et conseillent une mise en œuvre progressive, bien planifiée, en phase avec les principes démocratiques, s'appuyant sur des systèmes d'IA conçus pour enrichir, et non remplacer, la prise de décision humaine dans les processus parlementaires.

Les lignes directrices posent des principes essentiels à la mise en œuvre de l'IA, en particulier le respect de la vie privée, la transparence, la redevabilité, l'équité et la non-discrimination, ainsi que l'autonomie et la supervision humaines. Il est ainsi recommandé aux parlements de commencer par de petits projets pilotes pour acquérir de l'expérience et prendre confiance, en s'orientant vers des utilisations qui présentent des bénéfices manifestes et des risques gérables.

Parmi les champs d'application suggérés on trouve la recherche et l'analyse législatives, la rationalisation des opérations administratives, l'accroissement de la participation des citoyens et la transparence, l'amélioration de l'analyse de données pour une politique fondée sur des données probantes, l'automatisation du traitement et de la traduction des documents, et la facilitation du

contrôle post-législatif. Les lignes directrices sont complétées par un autre document intitulé [Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements](#), qui rassemble des exemples pratiques de ces applications.

Le CIP s'appuie sur ces documents pour dispenser des conseils simples, assortis d'un modèle de maturité, et aider les parlements à contrôler le processus d'adoption de l'IA et à utiliser un langage commun de la transformation numérique. Le CIP recueille aussi des études de cas pour contribuer à l'adoption de l'IA dans de bonnes conditions de sécurité et donner des exemples pratiques des bénéfices potentiels.

En juin 2025, des représentants de 17 parlements ont participé à une réunion sur la maturité de l'IA organisée par le CIP à La Haye. Les participants ont souligné l'importance, pour réussir la mise en œuvre de l'IA, de délaissier l'approche axée sur la technologie pour une approche orientée vers les problèmes opérationnels, en considérant l'IA comme un outil – un parmi d'autres, aussi révolutionnaire soit-il – de résolution des problèmes spécifiques aux parlements et d'accroissement de leur efficacité.

Le CIP organise également des webinaires et d'autres événements visant à faciliter le partage des connaissances entre pairs. De récentes séances ont porté sur des exemples de gouvernance de l'IA au parlement et les implications en matière d'échanges entre citoyens et parlementaires.

Exemples d'utilisation de l'IA au parlement

Les parlements du monde entier s'intéressent aux usages potentiels de l'IA pour améliorer leurs pratiques. Des exemples d'initiatives parlementaires sont détaillés ci-après.

Outils d'appui législatif pilotés par l'IA

- **Bahreïn** : le Conseil des représentants a mis en place un chatbot piloté par l'IA qui permet aux parlementaires et au personnel d'accéder aux documents législatifs, de faire des recherches et des résumés.
- **Brésil** : la Chambre des députés utilise des outils d'IA pour analyser les opinions des citoyens sur les projets de loi et classer les principaux arguments pour ou contre.
- **Finlande** : le parlement utilise des systèmes basés sur l'IA pour l'analyse des documents et la recherche législative, s'appuyant sur son rôle pionnier dans le domaine de la gouvernance orientée vers le futur.

Amélioration de la transcription et de la documentation

- **Canada et Italie** : les parlements de ces deux pays ont adopté des technologies de conversion de la voix en texte pilotées par l'IA pour obtenir des transcriptions plus rapides et plus exactes.
- **Inde** : la Chambre du peuple utilise l'IA pour analyser les débats en temps réel, trouver des éléments contextuels, traduire des documents, accroître l'accès du public et numériser les archives pour améliorer les processus législatifs.
- **Estonie** : le Parlement estonien utilise des infrastructures numériques avancées pour la transcription et la gestion automatisées des documents, défendant ainsi sa réputation de pionnier de la gouvernance numérique.

Participation des citoyens et communication

- **Thaïlande** : l'Assemblée nationale utilise l'IA pour recueillir et analyser les réactions des citoyens, les intégrer au processus de détermination des politiques, et améliorer la communication avec le public.

- **Afrique du Sud** : le parlement utilise des technologies basées sur l'IA et des systèmes numériques pour faciliter le travail à distance des parlementaires et répondre rapidement aux courriels des citoyens.

Recommandations

Les recommandations ci-après sont tirées du *Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement* :

- **Élaborer des visions claires et des stratégies numériques globales** en adéquation avec les objectifs stratégiques généraux du parlement et assurer un pilotage politique et administratif rigoureux pour conduire la transformation numérique.
- **Allouer des ressources financières, humaines et technologiques adéquates** pour accompagner la transformation numérique, en tenant compte des exigences à court et à long termes.
- **Définir des cadres rigoureux de gouvernance** et des réglementations pour les technologies émergentes telles que l'IA afin de garantir une utilisation responsable et transparente tout en préservant les valeurs démocratiques.
- **Investir dans le renforcement des capacités**, en offrant aux parlementaires et au personnel des possibilités de formation et de développement des compétences, en particulier dans les domaines de la cybersécurité, de la gestion des données et des technologies émergentes.
- **Privilégier la participation des citoyens** en mettant en place des stratégies formelles et en exploitant les outils numériques pour impliquer davantage de citoyens dans le processus législatif et renforcer la confiance dans les institutions démocratiques.
- **Renforcer la collaboration interparlementaire** et le partage des connaissances pour permettre aux parlements d'apprendre les uns des autres, de partager les bonnes pratiques et de relever collectivement les défis communs de la transformation numérique.

Conclusion – Collaboration mondiale pour une transformation numérique inclusive

En cette période de rapide transformation numérique, synonyme d'opportunités comme de défis, les parlements sont confrontés à des choix cruciaux. Le rythme accéléré du changement technologique exige une gouvernance visionnaire, qui anticipe les répercussions sociétales à long terme. Pour protéger les valeurs démocratiques, il faut impérativement renforcer les capacités institutionnelles, combler le fossé numérique et encourager une innovation inclusive.

Il est conseillé aux parlements de recourir activement aux plateformes internationales pour partager les bonnes pratiques législatives, réaliser des études conjointes et des analyses comparatives. Les cadres de gouvernance de l'IA, établis collaborativement par la communauté internationale, constituent une base solide pour l'élaboration d'une législation nationale efficace et cohérente.

Les technologies numériques n'ont pas de frontières. Il est donc essentiel de s'appuyer sur les réseaux internationaux pour introduire dans les processus législatifs des considérations éthiques communes et des perspectives à long terme, tout en favorisant des stratégies prospectives fondées sur la coopération internationale. L'influence des technologies numériques s'étendant à tous les secteurs, les parlements doivent eux aussi évoluer et devenir plus agiles. Les choix que les parlements font aujourd'hui détermineront l'avenir de la démocratie à l'ère numérique.